

*Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche*

COMMUNE DE DECHY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY**

Le VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 21 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

Présents : Mesdames MOUY Estelle, TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, BEAREZ Corinne,
Messieurs SZATNY Jean-Michel, GUERTIT Abdelaziz, BROCHARD Gérard, ZACCARDI Aldo.

Représentés : Mesdames CAUMONT Sylvie (procuration donnée à Marie-France ROGER), LEVRAY Claudine, (procuration donnée à Patricia DELCOURT), ARABEN Rabiah (procuration donnée à Abdelaziz GUERTIT), WALQUAN Laëtitia, (procuration donnée à Madame Estelle MOUY),
Monsieur JOOS René (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY).

Absent, excusé : Monsieur AZEROUAL Lahcen.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Marie-France.

Demande de subvention du Comité d'œuvres Sociales (C.O.S.)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la subvention C.O.S. est basée sur l'augmentation des salaires de base indiciaire ainsi que sur l'augmentation des taux de cotisations, (4.07 % en 2022).

Il précise que pour l'année 2023, le taux de cotisation sera de 4,59 % sur la base des salaires indiciaires bruts, ce qui portera la subvention à **6.742,32 euros**.

Il propose d'accorder cette subvention.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, DECIDE d'accorder la subvention au Comité d'Œuvres Sociales d'un montant à **6.742,32 euros**.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 08/03/2023

Publié sur le site de la ville le 08/03/2023